

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX****ORMELLE**

Préservatifs féminins lubrifiés

Inscription

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 25 juillet 2023

Faisant suite à l'examen du 11 juillet 2023, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 25 juillet 2023

Demandeur : SUGANT SAS (France)**Fabricant** : CUPID Limited (Inde)

Le modèle proposé par le demandeur est ORMELLE – boîte de 5 et de 10 préservatifs lubrifiés

L'essentiel

Indications retenues :	<ul style="list-style-type: none">- Contraception.- Prévention de certaines infections sexuellement transmissibles dont :<ul style="list-style-type: none">- Virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ;- Virus de l'Herpès Simplex (HSV-2) ;- Papillomavirus (HPV) ;- Syphilis ;- Hépatite B (VHB) ;- Chlamydia ;- Gonococcies ;- Trichomonas vaginalis.
Service attendu (SA)	Suffisant
Comparateurs retenus	Les autres préservatifs féminins
Amélioration du Service attendu (ASA)	ASA de niveau V
Type d'inscription	Nom de marque. La Commission souligne toutefois qu'elle recommande la création de descriptions génériques pour les préservatifs féminins. La Commission note que les exigences et méthodes d'essai concernant les préservatifs féminins sont décrites par la norme ISO 25841, ce qui permet d'envisager la création d'une description générique pour cette catégorie de dispositifs médicaux. Elle considère en effet que des données cliniques spécifiques à chaque type de préservatif féminin ne sont pas nécessaires.

Durée d'inscription

5 ans

Données analysées

Données non spécifiques :

Aucune donnée non spécifique fournie n'a été retenue.

Ont été ajoutés :

- L'étude contrôlée randomisée de non infériorité Beksinka et al. incluant 282 femmes.
- Le document de la HAS de 2013 sur la « Contraception chez la femme à risque cardiovasculaire » établissant un niveau d'éligibilité des méthodes de contraception selon les situations à risque cardiovasculaire.
- Le document de la HAS de 2019 sur les « Méthodes contraceptives : Focus sur les méthodes les plus efficaces disponibles » qualifiant le niveau d'efficacité du préservatif féminin.
- Les données issues de l'Assurance Maladie, de l'OMS, de l'ONUSIDA et du Haut Conseil de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE) positionnant les préservatifs féminins dans les moyens de protections des IST et dans l'arsenal contraceptif.

Données spécifiques :

Aucune donnée spécifique n'a été retenue.

Éléments conditionnant le Service attendu (SA)

- Spécifications techniques

Aucune exigence supplémentaire par rapport aux spécifications techniques proposées par le fabricant.

- Modalités de prescription et d'utilisation

Les modalités d'utilisation sont celles préconisées par Santé Publique France, à savoir :

- Pour ouvrir, déchirer le coin droit de l'emballage à la main.
- Attention : les coups d'ongles, de dents et de ciseaux peuvent déchirer le préservatif.
- Il faut presser l'anneau interne, choisir une position confortable avant de mettre en place le préservatif (debout avec une jambe en chaise, assise ou couchée) et introduire soigneusement l'anneau interne dans le vagin en veillant à ce que le préservatif ne soit pas tordu. Il faut ensuite mettre le doigt (l'index) à l'intérieur du préservatif et pousser l'anneau interne aussi loin que possible
- Le préservatif peut être mis plusieurs heures avant le rapport sexuel.
- L'anneau externe doit rester en dehors du vagin et correctement recouvrir la région des lèvres.
- Il convient de guider avec la main le pénis du partenaire à l'intérieur du préservatif.
- Attention : vérifier que le pénis n'entre pas entre le préservatif et le côté du vagin.
- Après le rapport, inutile pour l'homme de se retirer avant la fin de l'érection.
- Pour retirer le préservatif, tordre l'anneau externe et tirer doucement le préservatif en dehors du vagin.

	<ul style="list-style-type: none"> – Le préservatif est à usage unique. Il convient de le remettre dans son emballage et de le jeter à la poubelle. Ne pas le jeter pas dans les toilettes.
Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription	Aucune étude post-inscription spécifique n'est attendue pour le renouvellement d'inscription. Toutefois, la demande de renouvellement devra apporter les données disponibles actualisées conformément aux recommandations du guide pratique pour l'inscription au remboursement des produits et prestations.
Population cible	La population cible des préservatifs féminins serait de l'ordre de 32 millions d'individus.

Avis 1 définitif

Sommaire

1. Objet de la demande	5
1.1 Qualification de la demande	5
1.2 Modèles et références	5
1.3 Conditionnement	5
1.4 Revendications du demandeur	5
2. Historique du remboursement	5
3. Caractéristiques du produit	5
3.1 Marquage CE	5
3.2 Description	6
3.3 Fonctions assurées	6
3.4 Acte et prestation associé	6
4. Service attendu (SA)	6
4.1 Intérêt du produit	6
4.2 Intérêt de sante publique	13
4.3 Conclusion sur le Service attendu (SA)	17
5. Éléments conditionnant le Service attendu (SA)	17
5.1 Spécifications techniques minimales	17
5.2 Modalités d'utilisation et de prescription	18
6. Amélioration du Service attendu (ASA)	18
6.1 Comparateur retenu	18
6.2 Niveau d'ASA	18
7. Durée d'inscription proposée	18
8. Population cible	19

Ce document ainsi que sa référence bibliographique sont téléchargeables sur www.has-sante.fr 

Le présent avis est publié sous réserve des droits de propriété intellectuelle

Haute Autorité de santé – Service communication et information

5 avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX. Tél. : +33 (0)1 55 93 70 00

© Haute Autorité de santé – juillet 2023

1. Objet de la demande

1.1 Qualification de la demande

Demande d'inscription sur la liste des produits et prestations prévue à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale (LPPR dans la suite du document).

1.2 Modèles et références

Modèle	Descriptif du produit	Référence
ORMELLE	Boite de 5	UDI- 890600528cup6UW
ORMELLE	Boite de 10	UDI-890600528cup4US

1.3 Conditionnement

Unitaire.

Boite de 5 ou de 10 préservatifs.

1.4 Revendications du demandeur

1.4.1 Indications revendiquées

Indiqué pour la contraception et/ou la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), y compris le HIV ; dans des conditions d'utilisation spécifiées.

1.4.2 Comparateur revendiqué

Le comparateur revendiqué est le préservatif féminin de marque FC2.

1.4.3 ASA revendiquée

Il est revendiqué une « absence d'amélioration du service attendu (ASA V) ».

2. Historique du remboursement

Il s'agit de la première demande d'inscription sur la LPPR de ORMELLE.

Il s'agit d'un des premiers préservatifs féminins faisant l'objet d'une demande d'inscription sur la LPPR.

3. Caractéristiques du produit

3.1 Marquage CE

Classe IIb, notification par DNV (n°2460), Norvège.

3.2 Description

Modèle	ORMELLE
Composition <ul style="list-style-type: none">- Anneau externe- Corps du préservatif- Anneau interne	Polyéthylène (forme octogonale) Latex de caoutchouc naturel Polyuréthane
Epaisseur	0,105 ± 0,015 mm
Largeur	75 ± 2 mm
Longueur	145 – 165 mm
Lubrifiant <ul style="list-style-type: none">- Composition- Quantité	Huile de silicone 750 – 1 050 mg
Texture	Lisse
Couleur	Naturel
Forme	Cylindrique

3.3 Fonctions assurées

Prévention de la transmission des infections sexuellement transmissibles (IST) et moyen de contraception, fondées sur les propriétés de barrière physique du préservatif.

3.4 Acte et prestation associé

Sans objet.

4. Service attendu (SA)

4.1 Intérêt du produit

4.1.1 Analyse des données : évaluation de l'effet thérapeutique / effets indésirables, risques liés à l'utilisation

4.1.1.1 Données non spécifiques

Deux études non spécifiques ont été fournies. Aucune de ces études **Wiyeh et al.**¹ et **Farr et al.**² n'a été retenue car elles étudiaient les préservatifs féminins en polyuréthane (1^{ère} génération). Les préservatifs faisant l'objet de cette demande sont en latex naturel (3^{ème} génération).

¹ Wiyeh AB, Mome RKB, Mahasha PW, Kongnyuy EJ, Wiysonge CS. Effectiveness of the female condom in preventing HIV and sexually transmitted infections: a systematic review and meta-analysis. BMC Public Health. 2020 Mar 12;20(1):319.

² Farr G, Gabelnick H, Sturgen K, Dorflinger L. Contraceptive efficacy and acceptability of the female condom. Am J Public Health. 1994 Dec;84(12):1960-4.

Une étude non fournie a été ajoutée à la sélection. **L'étude Beksinka et al.**³ est une étude contrôlée randomisée de non-infériorité, en cross-over, réalisée en Afrique du Sud.

L'étude avait pour objectif d'évaluer les performances fonctionnelles, la sécurité et l'acceptabilité des préservatifs féminins VELVET⁴ et CUPID2⁵ par rapport aux préservatifs féminins FC2.

- Les préservatifs VELVET et CUPID2 sont des préservatifs de 3^{ème} génération en latex naturel,
- Le préservatif FC2 est un préservatif de 2^{ème} génération en latex synthétique.

Les patientes étaient incluses si elles étaient âgées de 18 à 45 ans et sexuellement actives dans une relation monogame avec un homme avec lequel elles utilisaient une méthode de contraception non-barrière. La femme devait être alphabétisée, exempte d'IST et d'allergie pour le produit étudié. Les femmes enceintes et les travailleuses du sexe ont été exclues.

La taille de l'échantillon nécessaire pour démontrer la non-infériorité a été déterminé à un minimum de 200 femmes ayant terminé l'étude, recommandé par l'ISO 25841 pour des études de fonctionnalité des préservatifs féminins sur des événements de défaillance basés sur des faits auto-déclarés. Un taux d'échec total de 4 % a été supposé pour FC2, tel que rapporté par des recherches antérieures, et une corrélation de mesures répétées (des événements liés au préservatif) chez les participants de 0,15, comme indiqué pour les préservatifs masculins. Le nombre de sujets nécessaires était de 250 femmes, sur la base d'une marge de non-infériorité de 3% (déterminée cliniquement) et un seuil de significativité de 5 % pour l'hypothèse de non-infériorité, fournissant 98% de puissance. Un taux d'échec allant jusqu'à 15 % était attendu et les auteurs ont augmenté la taille de l'échantillon à 300. Si la non-infériorité était démontrée, et que la différence était inférieure à zéro, alors l'hypothèse de supériorité a été testée à un niveau de significativité de 5%.

L'étude a inclus 300 femmes dans l'analyse. Une randomisation en bloc a été réalisée de sorte que chaque femme reçoive 5 préservatifs de chacun des 3 modèles de préservatifs féminins (VELVET, CUPID2 et FC2) dans un ordre aléatoire grâce à la génération de six séquences dont chacune s'est produite 50 fois, donnant par conséquent les 300 allocations. Chacune de ces femmes recevait 5 préservatifs d'un modèle de préservatifs selon son allocation (soit 5 préservatifs VELVET, soit 5 préservatifs CUPID2, soit 5 préservatifs FC2), et devait remplir un journal de bord après chaque utilisation. Après avoir complété l'utilisation de ce modèle de préservatif, elle était invitée à revenir à la clinique pour être interrogée sur son expérience pour passer au modèle de préservatif suivant, réalisant ainsi 3 visites de suivi.

Le critère de jugement principal était l'échec clinique total et l'échec total des préservatifs VELVET et CUPID2, exprimés en % rapportés au nombre d'utilisations, pour en évaluer la non-infériorité par rapport aux préservatifs FC2.

- **L'échec clinique total** est défini comme l'ensemble des préservatifs féminins qui se rompent ou glissent, ou sont associés à une mauvaise orientation, à une invagination ou à tout autre mode de défaillance supplémentaire identifié lors de l'évaluation des risques, qui entraîne une réduction de la fonction protectrice du préservatif féminin.
- **L'échec non clinique** est une rupture se produisant avant le rapport sexuel ou après le retrait du préservatif féminin du vagin et n'entraîne aucune conséquence clinique négative.
- **L'échec total** est défini comme l'ensemble des ruptures cliniques totales et non cliniques.

Pour démontrer la non-infériorité, la limite supérieure de l'intervalle de confiance (IC) bilatéral à 90 % (équivalent à un IC unilatéral à 95 %) pour la différence dans la survenue d'événements d'échec

³ Beksinska M, Greener R, Kleinschmidt I, Pillay L, Maphumulo V, Smit J. A randomized noninferiority crossover controlled trial of the functional performance and safety of new female condoms: an evaluation of the Velvet, Cupid2, and FC2. *Contraception*. 2015 Sep;92(3):261-7.

⁴ Appelés BE LOVED FREE en Europe

⁵ CUPID2 est distinct de CUPID3 (=ORMELLE) par la présence d'une éponge intégrée dans CUPID2.

(VELVET et CUPID2 vs FC2) devait être inférieur à 3,0 %, c'est-à-dire la démonstration que les différences de taux d'échec étaient inférieures à 3 %.

Le critère de jugement secondaire évaluait la sécurité de chaque type de préservatifs par le biais des événements indésirables.

Sur les 300 femmes incluses dans l'analyse, 18 sont perdues de vue ; 3 femmes ne sont revenues à aucune visite de suivi, 8 femmes ne sont revenues qu'à une visite, et 7 à deux visites sur les 3 visites nécessaires. Au total, les données portent sur les 282 femmes ayant utilisé au moins un préservatif de chacun des 3 modèles de préservatifs féminins entre août 2013 et avril 2014. Cela représente 4 214 paquets de préservatifs féminins ouverts, et 4 147 préservatifs féminins utilisés. La moyenne d'âge des participantes était de 27,4 ans. La majorité d'entre elles (98,9%) avaient déjà utilisé un préservatif masculin et seulement 22% avaient déjà utilisé un préservatif féminin.

Les principaux résultats sont repris dans le tableau ci-dessous :

N femmes = 282	Nombre de préservatifs total	Moyenne	Différence avec référence (FC2)	Différence % (IC 90%)	Différence % (IC 95%)
Echec clinique total					
- CUPID2	1373	4,79% (n=63)	0,29	-0,94 ; 1,51	-
- VELVET	1391	3,93% (n=54)	-0,60	-1,74 ; 0,60	-1,20 ; 0,82
- Ref (FC2)	1383	4,50% (n=60)	-	-	-
Echec non clinique					
- CUPID2	1397	2,20% (n=31)	-0,15	-1,04 ; 0,75	-1,22 ; 0,92
- VELVET	1406	1,98% (n=28)	-0,37	-1,24 ; 0,51	-1,41 ; 0,68
- Ref (FC2)	1410	2,35% (n=33)	-	-	-
Echec total du préservatif					
- CUPID2	1398	6,69% (n=94)	0,87	-1,30 ; 1,56	-
- VELVET	1406	5,82% (n=82)	0,19	-2,23 ; 0,54	-
- Ref (FC2)	1410	6,66% (n=93)	-	-	-

La non-infériorité a été démontrée pour l'échec total des préservatifs féminins CUPID2 et VELVET par rapport au préservatif féminin de référence FC2 dans la marge de 3% de différence d'échec moyen au seuil de significativité de 5%. Il n'y avait aucune preuve de supériorité pour les préservatifs CUPID2 et VELVET par rapport à FC2 (IC à 95% incluant la valeur nulle).

La survenue d'événements indésirables a permis d'évaluer la sécurité des préservatifs féminins, prévue comme critère de jugement secondaire. Un total de 110 événements a été reporté pour 84 préservatifs. La plupart de ces événements se sont produits chez les femmes (58,2%, n=64), par rapport aux hommes (41,8%, n=46). Bien qu'aucun d'entre eux n'ait été décrit, ils ont été qualifiés de très légers (69,1%) à légers (30,9%).

Les données de sécurité sont reprises dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'événements indésirables (n=110)	Nombre de préservatifs
CUPID2	55 événements	38 préservatifs
VELVET	24 événements	21 préservatifs
FC2	31 événements	25 préservatifs

Les données sur l'acceptabilité n'ont pas été rendues disponibles.

Les principales limites de cette étude sont que :

- l'étude n'a pas été réalisée en double aveugle ;
- les données proviennent de données auto-rapportées ;
- les événements indésirables n'ont pas été décrits.

Deux documents de la Haute Autorité de Santé ont été ajoutés à cette sélection :

- Le document « Contraception chez la femme à risque cardiovasculaire »⁶ établit un niveau d'éligibilité des méthodes de contraception selon les situations à risque cardiovasculaire. Les méthodes barrières sont des méthodes de contraception utilisables sans aucune restriction d'utilisation. Il rappelle également ceci : « Le préservatif (masculin, féminin) représente la seule méthode de contraception efficace contre les IST, y compris le SIDA. En cas d'utilisation de toute autre méthode contraceptive, il est nécessaire d'associer un préservatif si une protection contre les IST/le SIDA est recherchée. ».
- Le document « Méthodes contraceptives : Focus sur les méthodes les plus efficaces disponibles »⁷ stipule qu'à l'exception du préservatif, aucun des moyens contraceptifs décrits ne protège des IST, notamment de la contamination par le VIH.

Le présent document se positionne également sur la contraception en qualifiant la méthode de contraception par le préservatif féminin comme « efficace » lors d'une utilisation correcte et régulière. Il est rappelé que toutes les méthodes barrières comportent un risque d'échec contraceptif élevé dans leur emploi courant. Par conséquent, ces méthodes ne peuvent être recommandées en tant que tel à une seule fin contraceptive mais qu'elles peuvent être choisies selon les préférences des personnes. Toutefois, il précise que « son utilisation est recommandée en cas d'absence de partenaire stable ou en méthode de remplacement à garder à disposition en cas d'inaccessibilité ponctuelle ou de défaut d'observance d'une méthode hormonale. »

Ont également été ajoutées les données issues de :

- **L'Assurance Maladie**⁸ : « Comme son homologue masculin, le préservatif féminin protège des infections sexuellement transmissibles. C'est aussi un moyen de contraception efficace. »
- **L'OMS**⁹ :
 - « Lorsqu'il est utilisé de façon correcte et régulière, le préservatif féminin est une méthode sûre et efficace. Son acceptation parmi les femmes et les hommes est élevée et il offre une protection à la fois contre les grossesses non désirées et les infections sexuellement transmissibles (IST). »
 - « L'usage du préservatif féminin peut amener à une réduction du nombre de rapports sexuels non protégés. »
 - « Il a été démontré que le préservatif féminin contribue au besoin d'autonomie des femmes, spécialement lorsqu'il est accompagné par des activités d'éducation et d'information. »
 - « L'OMS et l'ONUSIDA encouragent l'introduction du préservatif féminin comme une nouvelle méthode de prévention aussi bien de la grossesse que de l'infection et comme un

⁶ Contraception chez la femme à risque cardiovasculaire - HAS – 03/07/2013 maj le 07/2019 [[Lien](#)] [Consulté le 11/07/2023]

⁷ Méthodes contraceptives : Focus sur les méthodes les plus efficaces disponibles - HAS – 03/2013 maj le 11/2019 [[Lien](#)] [Consulté le 11/07/2023]

⁸ Comment mettre un préservatif féminin ? – Assurance Maladie – 11/03/2022 – [[Lien](#)] [Consulté le 11/07/2023]

⁹ Le préservatif féminin : guide pour planifier et mettre en place les programmes – 2002 – [[Lien](#)] [Consulté le 11/07/2023]

outil supplémentaire pour répondre aux besoins des femmes et des hommes en matière de santé sexuelle et reproductive. »

- **L'ONUSIDA**¹⁰ : « Les préservatifs masculins et féminins sont les seuls moyens à la fois de réduire la transmission du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (IST) et d'éviter les grossesses non désirées »
- **Le Haut Conseil de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes**¹¹ (HCE) : « C'est le seul et le meilleur moyen de protection contre les IST laissé à la seule maîtrise des femmes. En outre, il offre aux femmes un autre choix que le préservatif masculin. »

4.1.1.2 Données spécifiques

Une étude spécifique a été fournie. Il s'agit d'un rapport d'étude clinique observationnelle, non publiée, multicentrique, réalisée en ouvert, à deux bras avec cross-over, réalisée en Inde. Cette étude n'a pas été retenue en raison de ses limites méthodologiques : design de l'étude défini à la fois comme contrôlé randomisé (sans toutefois préciser des objectifs de performance) et comme observationnel. De plus les résultats obtenus n'ont pas été considérés comme fiables car ;

- les calculs réalisés pour évaluer les critères de jugement ne semblaient pas cohérents avec la logique du calcul abordée dans le protocole, ne permettant pas l'interprétation des résultats ;
- les valeurs obtenues ne se trouvaient pas toujours dans l'intervalle de confiance donné pour cette même valeur.

Les données sont par conséquent inexploitable.

4.1.1.3 Événements indésirables

Événements indésirables des essais cliniques

Sans objet.

Matéiovigilance

Les données issues de la matéiovigilance transmises par le demandeur montrent l'absence d'évènement de matéiovigilance dans le monde depuis 2018.

4.1.1.4 Bilan des données

En termes de données non spécifiques, les données ajoutées recommandent l'utilisation des préservatifs féminins dans la prévention des IST et les placent également comme un moyen de contraception efficace lors d'une utilisation correcte et régulière. Il est rappelé que toutes les méthodes barrières comportent un risque contraceptif élevé dans leur emploi courant. Par conséquent, ces méthodes ne peuvent être recommandées en tant que tel à une seule fin contraceptive mais elles peuvent être choisies selon les préférences des personnes. Toutefois, leur utilisation est recommandée en cas d'absence de partenaire stable ou comme méthode de remplacement à garder à disposition en cas d'inaccessibilité ponctuelle ou de défaut d'observance d'autres méthodes contraceptives.

Les données de matéiovigilance ne remettent pas en cause le profil de sécurité et d'efficacité.

¹⁰ UNFPA, OMS et ONUSIDA : Déclaration de position sur les préservatifs et la prévention du VIH, des autres infections sexuellement transmissibles et des grossesses non désirées – 07/07/2015 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

¹¹ Préservatif féminin : Vers un remboursement intégral pour une plus grande utilisation - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) – 16/04/2021 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

4.1.2 Place dans la stratégie thérapeutique

IST

La stratégie de prévention des IST s'appuie sur l'ensemble de l'arsenal disponible, certains moyens étant spécifiques d'une IST (vaccins, antirétroviraux), d'autres étant non spécifiques (préservatifs masculins et féminins). Ces moyens sont complémentaires.

Dans cet arsenal, les préservatifs féminins¹² occupent théoriquement la même place dans la stratégie de prévention que les préservatifs masculins. Le Haut Conseil de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes relève que ces dispositifs offrent des avantages considérables aux femmes car ils permettent aux femmes d'avoir un moyen de protection contre les IST en toute autonomie et indépendance¹³. Ils permettraient également de mieux protéger les organes génitaux externe grâce à la l'anneau extérieur.

Les préservatifs féminins, *a priori* méconnus du grand public, sont faiblement utilisés (bien que la France serait le premier pays européen consommateur de préservatifs féminins). C'est dans cette optique qu'un accompagnement des femmes est réalisé pour en promouvoir les avantages et l'utilisation. Pour cela, Santé Publique France a mis à dispositif le « Mode d'emploi du préservatif féminin »¹⁴.

La place du préservatif masculin en tant que dispositif médical de prévention des IST est bien établie. Ainsi, la « Stratégie nationale de la santé sexuelle 2017-2024 »¹⁵ a rappelé que la prévention fait appel à une palette d'outils, mais que les préservatifs devaient rester la norme en prévention primaire. Ce rapport souligne que leur accessibilité devrait être augmentée dans un maximum de lieux par un élargissement des sites de distribution et points de vente. Dans l'avis TRUVADA¹⁶ du 22 septembre 2021, la Commission de la Transparence a noté que le préservatif était l'outil central de la prévention contre l'infection par le VIH et les autres IST.

L'option vaccinale, lorsqu'elle est disponible pour une IST donnée, a une efficacité supérieure et une place reconnue dans la stratégie de prévention. Dans un objectif d'augmentation de la couverture vaccinale²⁰, la vaccination contre l'hépatite B a été rendue obligatoire pour les nourrissons en janvier 2018 et celle contre le papillomavirus (HPV) a été recommandée pour les filles âgées de 11 à 14 ans depuis 2007, avant d'être étendue aux garçons du même âge en janvier 2021¹⁷. La vaccination contre les papillomavirus ne protège toutefois pas contre tous les types de papillomavirus liés au cancer du col de l'utérus. La vaccination HPV ne dispense pas les femmes d'un suivi gynécologique régulier ainsi que la réalisation de frottis de dépistage¹⁸. Ainsi, la commission de la Transparence s'est prononcée pour un SMR important des vaccins contre l'hépatite B et le papillomavirus (exemples de spécialités : HBVAX PRO¹⁹, ENGERIX B²⁰, CERVARIX²¹, et GARDASIL 9²²).

Au vu des données, la Commission a trouvé un intérêt aux préservatifs féminins en termes de prévention de la transmission des IST, au sein de l'ensemble des stratégies disponibles. Elle souligne la nécessaire complémentarité des différentes approches de prévention, essentielle pour en optimiser l'efficacité.

¹² Également appelés « préservatifs internes »

¹³ Préservatif féminin : Vers un remboursement intégral pour une plus grande utilisation - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) – 16/04/2021 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

¹⁴ Mode d'emploi du préservatif féminin – Santé publique France – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

¹⁵ Stratégie nationale de santé sexuelle – ministère des Affaires Sociales et de la Santé - agenda 2017-2030 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

¹⁶ Truvada 200mg/245mg (emtricitabine/ténofovir disoproxil) – Avis de la CT – 22/09/2021 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

¹⁷ Prévenir les IST – Ameli – 16/02/2023 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

¹⁸ Question Infestions Sexuellement Transmissibles – Santé Publique France – 2023 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

¹⁹ HBVAX PRO – Commission de transparence – 01/10/2014 [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

²⁰ ENGERIX B – Commission de transparence – 03/02/2016 [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

²¹ CERVARIX - Commission de transparence – 05/02/2020 [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

²² AGARDASIL 9 - Commission de transparence – 19/02/2020 [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

Contraception

Le préservatif féminin trouve également sa place dans l'arsenal contraceptif. La méthode de contraception utilisée doit être adaptée à chaque individu et choisie par celui-ci en fonction de sa réalité quotidienne (tels que sa régularité ou sa rigueur) ou des éventuelles contre-indications. La méthode choisie peut évoluer au cours de la vie et des situations rencontrées.

Dans les options contraceptives proposées aux femmes, le préservatif féminin se positionne comme une option dans les contraceptifs mécaniques²³, derrière les moyens de contraception hormonaux, en termes d'efficacité. Les contraceptifs hormonaux sont également majoritairement utilisés dans la contraception féminine. Le baromètre santé de 2016²⁴ a indiqué que parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans concernées par la contraception 33,2% utilisaient la pilule contraceptive, 25,6% utilisaient un dispositif intra-utérin et 18,8%²⁵ utilisaient le préservatif. L'utilisation d'un contraceptif hormonal a également un impact positif dans certaines situations telles que les règles douloureuses ou dans des symptômes d'hyperandrogénie. Ils peuvent toutefois ne pas être envisageables par les patientes dans certaines situations (présence de risques cardiovasculaires, diabète compliqué, tabagisme...).

L'utilisation complémentaire d'un contraceptif mécanique peut s'avérer nécessaire lorsqu'une double contraception efficace est demandée lors de la prise de certains médicaments anti-cancéreux ou dans le cadre d'une contraception d'urgence.

Dans les options contraceptives proposées aux hommes, seuls 3 options sont disponibles²⁶ : le préservatif masculin, la vasectomie et la méthode du retrait²⁷. La vasectomie représente le moyen de contraception le plus efficace mais reste un moyen de contraception définitif qui peut difficilement être envisagé dans certains cas. La méthode du retrait, compte tenu de son taux d'échec élevé, ne devrait être envisagée que lorsqu'un risque de grossesse est considéré comme acceptable²⁸. Le préservatif féminin, considéré comme un moyen de contraception au sein du couple.

Les moyens de contraception disponibles sont repris dans le tableau ci-dessous³³, indiquant l'efficacité théorique en condition d'utilisation optimale via l'indice de Pearl²⁹ et l'efficacité dans la pratique. L'efficacité dans la pratique prend en compte les risques d'une mauvaise utilisation du dispositif, représentant ainsi le risque d'échec contraceptif en fonction de la méthode utilisée en condition réelle. Il est à noter que ces données sont des données issues de l'OMS, par conséquent l'éducation ou les moyens disponibles face à la contraception peuvent impacter les mesures d'efficacité en France.

Méthodes	Efficacité en condition d'utilisation optimale (%)	Efficacité dans la pratique (%)
Contraception hormonale		
– Implant	99,95	99,95
– DIU hormonal	99,8	99,8
– Contraceptif injectable	99,95	97
– Pilule oestroprogestative	99,7	92
– Pilule progestative	99,7	92
– Patch	99,7	92

²³ Ils empêchent mécaniquement la rencontre entre les spermatozoïdes et l'ovule.

²⁴ Baromètre santé 2016 : Contraception – Santé publique France – 2017 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

²⁵ Préservatif seul 15,5% et préservatif associé à la pilule 3,3%.

²⁶ Contraception chez l'homme – HAS – 24/04/2013 maj le 07/2019 [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

²⁷ Également appelé *coitus interruptus*, cette méthode peu efficace consiste à interrompre le rapport sexuel avant l'éjaculation.

²⁸ Contraception – à chacun sa méthode – Inserm – 23/01/2023 [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

²⁹ Correspond au nombre de grossesses accidentelles pour 100 utilisateurs de la méthode contraceptive utilisée de façon optimale sur 12 mois.

Méthodes	Efficacité en condition d'utilisation optimale (%)	Efficacité dans la pratique (%)
– Anneau vaginal	99,7	92
Contraception mécanique		
– DIU cuivre	99,4	99,2
– Préservatif masculin	98	85
– Préservatif féminin	95	79
– Diaphragme	94	84
– Cape cervicale	74-81	68-84
Stérilisation à visée contraceptive		
– Stérilisation masculine	99,9	99,85
– Stérilisation féminine	99,5	99,5
Autres méthodes contraceptives		
– Abstinence périodique	97-95	75
– Retrait	96	73
– Spermicides	82	71

Conclusion sur l'intérêt du produit

Au vu des données disponibles, la Commission estime que les préservatifs féminins ont un intérêt dans la stratégie de prévention de la transmission de certaines IST. Les différents moyens disponibles sont néanmoins complémentaires, les stratégies vaccinales, lorsqu'elles sont disponibles, étant notamment plus efficaces.

La Commission estime que les préservatifs féminins ont également un intérêt dans la contraception. L'arsenal contraceptif disponible permet à chacun de pouvoir choisir la contraception qui lui convient.

Au vu de ces éléments, la Commission estime que le préservatif féminin ORMELLE a un intérêt dans la contraception et la prévention des IST.

4.2 Intérêt de sante publique

4.2.1 Gravité de la pathologie

IST

L'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) est une maladie grave, pouvant mettre en jeu, en l'absence de traitement, le pronostic vital. En France et dans les pays développés, elle est devenue une maladie chronique par l'utilisation de molécules antirétrovirales qui permettent de contrôler la réplication virale. Le VIH est délétère à travers la destruction progressive du système immunitaire par l'infection des lymphocytes TCD4 et l'activation immunitaire qui conduit à de multiples phénomènes immunitaires pathologiques dont la destruction des lymphocytes CD4. Sans intervention thérapeutique, cette destruction aboutit en quelques années au stade clinique de SIDA.

L'infection par le virus de l'hépatite B (VHB) est une pathologie fréquente, grave et pouvant mettre en jeu le pronostic vital dans ses formes chroniques notamment du fait d'une évolution possible vers une cirrhose et un carcinome hépatocellulaire.

Les infections par le virus Herpès simplex de type 2 (HSV-2) perdurent toute la vie et peuvent évoluer vers des formes graves, notamment chez le sujet immunodéprimé. Les formes graves se caractérisent par une évolution vers un handicap et/ou une dégradation marquée de la qualité de vie et qui sont susceptibles d'engager le pronostic vital par leurs complications. De plus, le risque de contracter ou de transmettre le VIH est augmenté.

L'infection par certains types de papillomavirus (HPV) est notamment à l'origine de cancers du col de l'utérus, 11^{ème} cause de cancer chez la femme en France et responsable d'une mortalité qui demeure importante. En France, l'infection par HPV serait retrouvée dans près de 90% des cancers du col de l'utérus, 85% des cancers de l'anus, 70% des cancers du vagin, 60% des cancers du pénis, 40% des cancers de la vulve, 80% des lésions précancéreuses de haut grade ainsi que certains cancers de la sphère ORL³⁰.

L'infection à *Chlamydiae trachomatis* est fréquente et passe inaperçue dans près de la moitié des cas³¹. Sa propagation et sa gravité tiennent à sa découverte souvent tardive, avec un retentissement plus grave chez la femme (risques de salpingite, grossesse extra-utérine, stérilité).

La syphilis peut favoriser la transmission du VIH, particulièrement lorsque l'infection est peu symptomatique ou asymptomatique. La gravité de la syphilis non prise en charge est liée aux possibles complications tardives neurologiques, et au risque de transmission materno-fœtale, déterminant une infection gravissime.

Les infections à gonocoques ou gonococcies sont à l'origine d'une morbidité et favorisent la transmission du VIH. Les signes cliniques associent fièvre, signes cutanés et atteintes articulaires, pouvant mener à des complications en l'absence de prise en charge. Ces complications peuvent, chez la femme, mener à une extension de l'infection vers le haut de l'appareil génital (endométrite, salpingite, pelvi-péritonite). Chez l'homme, on retrouvera une orchite-épididymite ou une infection de la prostate.

La vaginite à *Trichomonas* (*Trichomonas Vaginalis*) ou trichomonase est à l'origine d'une faible morbidité et ses complications sont rares. L'existence d'une inflammation chronique serait cependant associée à une transmission facilitée du VIH, et en cas de grossesse, à un risque d'accouchement prématuré.

Au total, les IST concernées par la demande sont à l'origine d'une morbidité et sont, pour certaines, susceptibles d'évoluer vers des formes graves, caractérisées par une dégradation marquée de la qualité de vie, ou d'engager le pronostic vital.

4.2.2 Épidémiologie de la pathologie

IST

Le nombre de personnes infectées par le VIH en France en 2021 est estimé à environ 190 000 dont près de 29% ont découvert leur séropositivité à un stade avancé en 2021. L'incidence de l'infection est estimée entre 4 000 et 5 000 nouvelles contaminations. Les rapports sexuels sont le principal mode de contamination chez l'adulte (97% des contaminations). Certains facteurs augmentent le risque de transmission : rapport anal, lésions génitales, saignements, coexistence d'une infection sexuellement transmissible (IST) avec ulcérations favorisant le passage du virus³².

La transmission des papillomavirus (HPV) se fait par voie cutané-muqueuse, le plus souvent lors de rapports sexuels, avec ou sans pénétration. L'infection génitale est très fréquente puisque plus de 80%

³⁰ « 10 arguments clés sur la vaccination contre les cancers liés au papillomavirus humains (HPV) » – Institut nationale du cancer – 03/02/2021 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

³¹ Infections à *Chlamydia* : symptômes, diagnostic et évolution – Ameli – 03/01/2022 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

³² VIH/sida – Santé publique France – 29/11/2022 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

des hommes et femmes sexuellement actifs rencontreront un papillomavirus au moins une fois dans leur vie³³. L'infection est généralement asymptomatique, transitoire et implique souvent plusieurs génotypes de papillomavirus. Elle peut s'accompagner du développement de lésions bénignes, comme les condylomes ou des lésions dites de bas grade qui régressent spontanément le plus souvent. Dans environ 10% cas, l'infection par HPV persiste et est à l'origine de lésions précancéreuses pouvant régresser spontanément ou évoluer vers un cancer après plusieurs décennies. Chaque année en France, 6 300 nouveaux cas de cancers sont causés par les HPV³⁵.

L'infection par le virus Herpes simplex type 2 (HSV-2), à l'origine de l'herpès génital, est principalement sexuelle. En France, la prévalence est d'environ 15% dans la population générale adulte³⁴.

La prévalence de l'hépatite B est estimée par le portage de l'Ag HBs, à 0,65% en France métropolitaine, ce qui correspond à plus de 280 000 personnes, avec environ 2 500 nouveaux cas par an. L'incidence des hépatites B aiguës a été estimée à 0,44 pour 100 000 habitants en France³⁵.

Le bulletin de santé publique VIH-IST de décembre 2022 alerte sur la baisse du dépistage en 2020 lors de la pandémie à SARS-COV-2. Cela peut laisser craindre un retard de diagnostics, et interroger sur une circulation potentiellement plus importante de ces infections. Concernant les infections sexuellement transmissibles d'origine bactérienne, contrairement au VIH, une augmentation des diagnostics d'infection a été observée, en 2021 par rapport à 2019³⁶.

En 2021, l'incidence annuelle de l'infection à Chlamydia trachomatis a été estimée à environ 96 900 cas (soit un taux de 170/100 000 personnes de plus de 15 ans, avec une prévalence maximale chez les femmes de moins de 25 ans), et celle des gonococcies est de plus de 21 000 cas en France (soit un taux d'incidence de 30/100 000 personnes)⁴¹.

L'incidence de la syphilis a été estimée à plus de 9 000 cas annuels en France en 2021 (soit un taux de 10 cas pour 100 000 habitants)⁴¹.

En 2017, la prévalence de la trichomonase en France était estimée à 1,7%, dont 60% de cas sont asymptomatiques³⁷.

Contraception

Les échecs contraceptifs³⁸ représentent la première cause de recours à l'avortement. En France, 223 300 avortements ont été pratiqués en 2021, soit 15 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. L'échec contraceptif représentait 2/3 des grossesses non prévues³⁹ dont 50% feraient l'objet d'une IVG⁴⁰. La contraception d'urgence aurait été utilisée par 6,2% des femmes du même âge exposées à un risque de grossesse non prévu en 2016⁴¹.

³³ Dépistage du cancer du col de l'utérus : le test HPV recommandé chez les femmes de plus de 30 ans – Santé publique France – 10/07/2020 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

³⁴ Société Française de Microbiologie / Burrel S. : Virus herpès simplex de type 1 (HSV-1) et de type 2 (HSV-2), 2019 - [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

³⁵ Actualisation des actes de biologie médicale relatifs au diagnostic et à la prise en charge des hépatites B, C et D. HAS, janvier 2017 - [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

³⁶ Bulletin de santé publique VIH-IST. Décembre 2022 – Santé publique France – 28/11/2022 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

³⁷ Pereyre, S., Nadalié, C. L., Bébéar, C., Arfeuille, C., Beby-Defaux, A. et al. Mycoplasma genitalium and Trichomonas vaginalis in France: a point prevalence study in people screened for sexually transmitted diseases. Clin Microbiol Infect. 2017 Feb; 23(2):122.e1-122.e7.

³⁸ Contraception – à chacun sa méthode – Inserm – 23/01/2023 [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

³⁹ 1/3 des grossesses non prévues est due à la non-utilisation de la contraception. La première raison de cette non-contraception serait dû à un manque de perception du risque de grossesse.

⁴⁰ Contraception d'urgence : prescription et délivrance à l'avance – Recommandation de santé publique – HAS – avril 2013 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

⁴¹ L'utilisation de la contraception d'urgence en France métropolitaine en 2016 : niveau et déterminants – Santé publique France – 06/09/2019 - [Lien](#) - [Consulté le 11/07/2023]

Concernant la population masculine, près d'un quart des hommes se déclarant à l'origine d'une grossesse au cours des cinq dernières années déclare que cette grossesse n'était pas intentionnelle⁴².

4.2.3 Impact

IST

Les préservatifs féminins ORMELLE répondent à un besoin partiellement couvert par les préservatifs masculins déjà inscrits sur la LPPR, dans la mesure où ces derniers ne peuvent être utilisés par la femme elle-même.

Les interventions visant à continuer de promouvoir la disponibilité et l'accessibilité des préservatifs font partie des stratégies nationales de la santé sexuelle 2017-2024²⁰, considérées comme efficaces pour améliorer la prévention des IST. C'est dans cette optique que depuis le 10 décembre 2018⁴³, les préservatifs inscrits sur la LPPR étaient partiellement remboursés pour toute personne d'au moins 15 ans lorsque ceux-ci étaient prescrits, et que depuis le 1^{er} janvier 2023, ils sont gratuits sans ordonnance pour toutes les personnes de moins de 26 ans⁴⁴. La mise en place de ce dispositif a permis de tripler les demandes entre janvier 2022 et janvier 2023 en passant de 840 000 à 2 880 000 préservatifs masculins distribués en pharmacie⁴⁵. Jusqu'au 31/12/2022, la gratuité des préservatifs n'était possible qu'auprès des centres de dépistages, de certaines associations et des infirmeries scolaires pour les mineurs.

Selon une étude réalisée entre 2021 et 2022 à l'occasion du Sidaction, le prix des préservatifs était le principal frein à l'achat pour 45% des 18-24 ans et pour 35% des 25-35 ans⁴⁶. De manière plus concrète, une autre étude en 2022, a relevé que parmi les 66% des 15-24 ans n'utilisant pas systématiquement un préservatif lors de rapports sexuels, 9% ont répondu que le prix des préservatifs était trop élevé⁴⁷.

Toutefois, aucune étude permettant de conclure au sujet de l'impact en santé publique de la prise en charge des préservatifs par la collectivité n'est disponible.

Contraception

Les interventions visant à garantir l'accès aux méthodes de contraception selon le choix du patient ainsi que la réduction des grossesses non prévues et non désirées font également partie de la stratégie nationale de la santé sexuelle 2017-2024⁴⁸. C'est dans cette optique que la contraception d'urgence hormonale est gratuite pour tous sans ordonnance en pharmacie depuis le 1^{er} janvier 2023⁴⁹. L'IVG est quant à elle autorisée en France depuis le 17 janvier 1975, et est entièrement remboursée⁵⁰ depuis

⁴² Grossesses non désirées : chez les hommes aussi – INSERM - 28/11/2014 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

⁴³ Premier préservatif remboursé par l'Assurance maladie – 27/11/2018 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

⁴⁴ Le point sur les préservatifs pris en charge sans prescription pour les moins de 26 ans – Ameli – 03/01/2023 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

⁴⁵ « Trois millions ont été distribués, succès immédiat pour les préservatifs gratuits pour les jeunes » - Radiofrance – 01/03/2023 [lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

⁴⁶ Plus de 41 millions d'euros de préservatifs dépensés chaque année, comment se faire rembourser ? – Réassurez-moi - 2022 [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

⁴⁷ Sondage Ifop-Bilendi : les jeunes, l'information et la prévention du virus du SIDA – page 40 - 24/06/2020 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

⁴⁸ Stratégie nationale de santé sexuelle – ministère des Affaires Sociales et de la Santé - agenda 2017-2030 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

⁴⁹ La « Pilule du lendemain » est prise en charge à 100% sans ordonnance – Service Publique - 09/02/2023 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

⁵⁰ IVG médicalement en établissement de santé et IVG instrumentale.

le 1er avril 2016⁵¹. La contraception d'urgence et l'IVG sont des mesures destinées à la population féminine. Un moyen de contraception doit être utilisé en cas de grossesse non désirée, et c'est pour cela que l'Inserm⁵² encourage le développement d'une responsabilité plus partagée entre les hommes et les femmes en termes de contraception.

Conclusion sur l'intérêt de santé publique

Dans le cadre de la prévention des IST et de la contraception, les préservatifs féminins ORMELLE ont, au même titre que les autres préservatifs féminins, un intérêt de santé publique compte tenu de la fréquence et du caractère de gravité des pathologies concernées (IST) ou du besoin contraceptif.

4.3 Conclusion sur le Service attendu (SA)

La Commission Nationale d'Évaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé estime que le Service attendu (SA) est suffisant pour l'inscription des préservatifs féminins ORMELLE sur la liste des Produits et Prestations et prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale.

La Commission recommande une inscription sous nom de marque et retient les indications suivantes :

- Contraception
- Prévention de certaines infections sexuellement transmissibles dont :
 - Virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ;
 - Virus de l'Herpès Simplex (HSV) ;
 - Papillomavirus (HPV) ;
 - Syphilis ;
 - Hépatite B (VHB) ;
 - Chlamydia ;
 - Gonococcies ;
 - Trichomonas vaginalis.

La Commission souligne sa recommandation de création de descriptions génériques des préservatifs féminins.

En effet, les exigences et méthodes d'essai concernant les préservatifs féminins sont décrites par la norme ISO 25841, ce qui permet d'envisager la création d'une description générique pour cette catégorie de dispositifs médicaux. Par conséquent, la Commission considère que des données cliniques spécifiques à chaque type de préservatif féminin ne sont pas nécessaires.

5. Éléments conditionnant le Service attendu (SA)

5.1 Spécifications techniques minimales

Aucune exigence supplémentaire par rapport aux spécifications techniques proposées par le fabricant.

Le préservatif ORMELLE est conforme à la norme ISO 25841.

⁵¹ Interruption volontaire de grossesse : votre prise en charge – Assurance maladie – 28/10/2022 – [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

⁵² Contraception, à chacun et chacune sa méthode – Inserm – 23/01/2023 - [Lien](#) [Consulté le 11/07/2023]

5.2 Modalités d'utilisation et de prescription

Les modalités d'utilisation sont celles préconisées par Santé Publique France⁵³ à savoir :

- Pour ouvrir, déchirer le coin droit de l'emballage à la main.
- Attention : les coups d'ongles, de dents et de ciseaux peuvent déchirer le préservatif.
- Il faut presser l'anneau interne, choisir une position confortable avant de mettre en place le préservatif (debout avec une jambe en chaise, assise ou couchée) et introduire soigneusement l'anneau interne dans le vagin en veillant à ce que le préservatif ne soit pas tordu. Il faut ensuite mettre le doigt (l'index) à l'intérieur du préservatif et pousser l'anneau interne aussi loin que possible
- Le préservatif peut être mis plusieurs heures avant le rapport sexuel.
- L'anneau externe doit rester en dehors du vagin et correctement recouvrir la région des lèvres.
- Il convient de guider avec la main le pénis du partenaire à l'intérieur du préservatif.
- Attention : vérifier que le pénis n'entre pas entre le préservatif et le côté du vagin.
- Après le rapport, inutile pour l'homme de se retirer avant la fin de l'érection.
- Pour retirer le préservatif, tordre l'anneau externe et tirer doucement le préservatif en dehors du vagin.
- Le préservatif est à usage unique. Il convient de le remettre dans son emballage et de le jeter à la poubelle. Ne pas le jeter pas dans les toilettes.

6. Amélioration du Service attendu (ASA)

6.1 Comparateur retenu

Le préservatif féminin ORMELLE est comparé aux autres préservatifs féminins.

6.2 Niveau d'ASA

Il n'y a pas d'argument pour recommander l'utilisation préférentielle d'un préservatif féminin par rapport à un autre.

La Commission s'est prononcée pour une absence d'amélioration du Service attendu (ASA V) de ORMELLE par rapport aux autres préservatifs féminins.

7. Durée d'inscription proposée

5 ans

⁵³ Mode d'emploi du préservatif féminin – Santé Publique France – 13/01/2023 – [Lien](#) [consulté le 11/07/2023]

8. Population cible

Les données disponibles pour estimer la population cible des préservatifs en France sont extrêmement limitées.

En Belgique⁵⁴, 77,1% de la population entre 15-64 ans a eu des relations sexuelles au cours des 12 derniers mois, représentant ainsi la population sexuellement active dans cette tranche d'âge. Si on extrapole ce taux à la population française, 41 803 000 hommes et femmes étant âgés de 15 à 64 ans en 2021 en France selon l'INSEE⁵⁵, 32 230 113 personnes dans cette tranche d'âge sont concernées.

La population cible des préservatifs féminins serait de l'ordre de 32 millions d'individus.

ORMELLE, 25 juillet 2023

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr